



Sylvie Roy
Députée de Lotbinière
Leader parlementaire
du deuxième groupe d'opposition

Québec, le 15 février 2011

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire Général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-jointe l'affaire inscrite par le Chef du deuxième groupe d'opposition, qui sera débattue le mercredi 16 février 2011 à 15h, en référence à l'article 97 RAN.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Nathalie Échegu
Directrice de Cabinet de la Leader
du deuxième groupe d'opposition

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 3.157
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 644-1467
Télécopieur : 418 528-9479

Courriel : sylvieroy-loib@assnat.qc.ca
Site Internet : www.sylvieroy.org

Bureau de circonscription
1000, rue Saint-Joseph
Case postale 36
Laurier-Station (Québec) G0S 1N0
Téléphone : 418 728-3236
Sans frais : 1 800 463-1928
Télécopieur : 418 728-2207

-f-

15/02/2011
11h10



11/10
01/11/11

1502/2011

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DEPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION
(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale du Québec affirme l'importance de laisser à tous les québécois la liberté de choisir la langue d'enseignement dans les cégeps, et qu'elle réitère que les dispositions de la loi 101 ne doivent pas être étendues aux établissements d'enseignements collégiaux, tel qu'adopté en 1977 par le gouvernement du Parti québécois de René Lévesque. »
